UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.203.2020.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

ARMÉNIE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 12 juin 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

UN/3101/131/2020

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, en référence à ses notes verbales UN/3101/067/2020, en date du 20 mars 2020, UN/3101/089/2020, en date du 17 avril 2020, et UN/3101/111/2020, en date du 15 mai 2020, a l'honneur de l'informer que, compte tenu de la menace persistante sur la vie et la santé publique de la société, posée par la maladie à coronavirus (COVID-19) et sa propagation, le Gouvernement de la République d'Arménie a adopté, le 12 juin 2020, le décret 933-N prolongeant l'état d'urgence dans tout le pays jusqu'au 13 juillet 2020.

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, le 12 juin 2020

***

Le 16 juin 2020